

Présents : 21 conseillers

Absents : SCAON Marie-Pierre (procuration LE BELLEC Nelly), GLOAGUEN Cédric (procuration FLOCH Marianne). Arrivée de BIGER Gaëlle à 19h20.

Secrétaire de séance : STEPHAN Patrick.

1/ A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur le volet hydraulique du projet de réaménagement de l'aire de stationnement de La Torche dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du 26 juillet 2012 au 24 août 2012, au titre de la loi sur l'eau. Il est demandé le maintien provisoire de l'aire B non concernée par la demande d'autorisation.

2/ Approbation, à l'unanimité, du projet d'aménagement de la R.D. 53 –route de Penmarc'h, dans le secteur de Pendreff. Les travaux qui comprennent la création d'une voie mixte et de quais de bus ont été estimés à 88.966,40 € H.T.. Une demande de subvention sera formulée auprès du Conseil Général.

3/ Approbation, à l'unanimité, de la phase avant-projet définitif (A.P.D.) relative à la construction d'une salle multifonctions. L'estimation prévisionnelle des travaux qui ressort de la dernière estimation du maître d'œuvre s'élève à 1.112.534,23 € H.T. (valeur juin 2012). Une demande de subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur sera présentée au titre de la réserve parlementaire.

4/ Discussion et vote à l'unanimité du règlement du service public d'assainissement collectif (annexe jointe).

5/ Discussion et vote à l'unanimité de participation et subventions exceptionnelles :

- Attributions d'aides au ravalement de façades :

NOM-Prénom	Adresse	Dépense subventionnable en €	Subvention Commune en €
DELPERDANGE Daniel	Kerzivy	4.422,72	221,14
MORVAN Patrick	4, lot. Penfont Vihan	8.100,00	228,75
KERC'HROM Didier	Rte de Pont-L'Abbé	2.123,33	106,17
COIC Danièle	16, lot. Kerven Vihan	4.575,00	228,75
RIVIERE Michel	3, lot. Kerven Vihan	4.575,00	228,75
CALVEZ Françoise	Hameau Ti-Boutic	2.275,31	113,76
LE FLOCH Patrick	8, cité des Genêts	2.574,20	128,71
TANGUY Alain	16, cité de Robiner	2.967,70	148,38
LE ROUGE Marc	6, lot. Kerven Vihan	4.575,00	228,75
DURAND Thérèse	5, rte de Penmarc'h	4.575,00	228,75
SAUX Denis	12, rte de Pont-L'Abbé	2.295,93	114,80
LE BRETON Raymond	8, rte de Pont-L'Abbé	4.951,53	247,57
NICOLAS Claude	Keriwa	4.269,52	213,48

- Les Gars de Plomeur pour la fête de l'été –soirée du 8 août 2012 : 433,00 €
- Le Comité d'Animation pour l'organisation d'un concert le 16 août 2012 : 167,00 €
- Le Centre d'Education Canin pour la soirée irlandaise du 1^{er} août 2012 : 467,00 €
- Reversement d'une subvention départementale de 100 euros à l'association « Lire à Plomeur » pour la participation de la bibliothèque à la 12^{ème} édition du mois du film documentaire.

6/ Discussion et vote à l'unanimité :

➤ Opérations comptables / budgétaires :

● Budget général :

- Amortissement de divers matériels sur une durée de 5 ans :

* Grilles d'exposition	{	1 585,90 €
	}	1 394,54 €
*Caisson mobile		377,94 €
* Fauteuil		364,75 €
* Vestiaire		195,76 €

● Budget assainissement :

- Amortissement du réseau –programme 2006/07/08, sur une durée de 60 ans pour un montant total H.T. de 677.785,26 euros

● Budget général – D.M. n°2 :

- Inscription en section de fonctionnement :

- * en dépenses à l'article 654 / chap 65 (pertes sur créances irrécouvrables) : 600 €
- en dépenses à l'article 678 / chap 67 (autres charges exceptionnelles) : 1 000 €
- * en recettes à l'article 6419 / chap 013 (remboursement sur rémunérations) : 1 600 €

- Transfert en dépenses d'investissement :

- * de l'article 23131 (bâtiments communaux) : 30 000 €
- * à l'article 21312 (bâtiments scolaires) : 22 000 €
- à l'article 21316 (équipements du cimetière) : 5 000 €
- à l'article 2181 (aménagement divers) : 3 000 €

- Transfert en dépenses d'investissement :

- * de l'article 020 (dépenses imprévues) : 20 000 €
- * à l'article 2188 (autres matériels) : 20 000 €

● Budget assainissement – D.M. n°2 :

- Transfert de crédits en section de fonctionnement :

- * de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 628 (autres serv ext) : 8 900 €

- Inscription de 10 000 € en section de fonctionnement :

- * en dépenses à l'article 628 (autres serv ext)
- * en recettes à l'article 778 (autres produits exceptionnels)

- Inscription de 10 000 € en section de fonctionnement :

- * en dépenses à l'article 66111 (intérêts des emprunts)
- * en recettes à l'article 7062 (redevances)

- Inscription de 250 € en section de fonctionnement :
 - * en dépenses à l'article 654 (admission en non-valeur)
 - * en recettes à l'article 7062 (redevances)

- **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables suivant l'état présenté par la Trésorerie Générale pour un montant total de 901,40 €, se répartissant comme suit :**
 - Budget général : 522,10 €
 - Assainissement : 205,00 €
 - Restaurant scolaire municipal : 174,30 €

- **Allocation à compter du 1^{er} janvier 2013, d'une dotation annuelle de fonctionnement à l'école publique élémentaire monolingue Louis Courot et à l'école publique maternelle et bilingue Louis Courot, pour un montant forfaitaire annuel de 750 euros.**

7/ Approbation à l'unanimité du projet de convention Commune / office de tourisme définissant les conditions financières de mise à disposition d'un agent sur un poste saisonnier pour une durée d'un mois.

8/ Avis favorable à la demande de consultation de la commune de Plomeur, en qualité de commune limitrophe, dans le cadre de la mise en œuvre de la révision du P.O.S. partiel de Saint-Jean Trolimon et de la révision simplifiée du P.L.U. de Penmarc'h.

VU pour être affiché le 13 septembre 2012 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Léa LAURENT

